

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ENERGY DISHTABS 4,8KG  
UFI : W52A-N0AW-H00A-7N6D

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : détergents pour lave-vaisselle  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)  
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245  
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500  
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre  
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-  
5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                                         |                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1                                           | H290: Peut être corrosif pour les métaux.                                                |
| Corrosion cutanée, Catégorie 1                                                                          | H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.              |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                                   | H318: Provoque de graves lésions des yeux.                                               |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire | H335: Peut irriter les voies respiratoires.                                              |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2                                   | H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 H314 H335 H411  
Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P102 Prévention: P273 P280  
Tenir hors de portée des enfants.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Élimination:  
P501 Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

métasilicate de disodium  
troclosène sodique, dihydrate  
[2]

#### Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Détergent

#### Composants

| Nom Chimique                      | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Concentration<br>(% w/w) |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| métasilicate de disodium          | 6834-92-0<br>229-912-9<br>014-010-00-8                       | Skin Corr. 1B; H314<br>STOT SE 3; H335<br>Met. Corr. 1; H290                                                                                                                                                                                                                                                                | >= 30 - < 50             |
| Sodiumsilicate, pentahydrate      | 10213-79-3<br><br>01-2119449811-37                           | Met. Corr. 1; H290<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H335                                                                                                                                                                                                                                            | >= 10 - < 15             |
| acide citrique                    | 77-92-9<br>201-069-1<br>607-750-00-3<br>01-2119457026-42     | STOT SE 3; H335<br>Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                                                                                                                                                       | >= 10 - < 15             |
| carbonate de sodium               | 497-19-8<br>207-838-8<br>011-005-00-2<br>01-2119485498-19    | Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | >= 5 - < 10              |
| troclosène sodique, dihydrate [2] | 51580-86-0<br>220-767-7<br>613-030-01-7                      | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H335<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br>EUH031<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>STOT SE 3; H335<br>>= 10 %<br>EUH031<br>>= 10 %<br><br>Estimation de la toxicité<br>aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie<br>orale: 500,0 mg/kg | >= 3 - < 5               |

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- |                                 |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux               | : | S'éloigner de la zone dangereuse.<br>Consulter un médecin.<br>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.                                                                                                                                                         |
| En cas d'inhalation             | : | Amener la victime à l'air libre.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                                                                                                              |
| En cas de contact avec la peau  | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets<br>corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent<br>lentement et difficilement. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer<br>des lésions irréversibles des tissus et une cécité.<br>Protéger l'œil intact.<br>Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.                                                                        |
| En cas d'ingestion              | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.                              |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |           |   |                                |
|-----------|---|--------------------------------|
| Symptômes | : | effets corrosifs<br>Irritation |
| Risques   | : | Pas d'information disponible.  |

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |                                                                                            |
|------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le<br>centre anti-poison. |
|------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |                                                                                                    |
|--------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et<br>à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                                           |   |                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la<br>lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts<br>ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion<br>dangereux                       | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux                                          |

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : détergents pour lave-vaisselle

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance          | Utilisation finale           | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé                             | Valeur      |
|------------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------|-------------|
| pentasodium triphosphate     | Consommateurs                |                      | Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques | 0,75 mg/kg  |
|                              | Consommateurs , Travailleurs |                      | Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques | 0,375 mg/kg |
|                              | Travailleurs, Consommateurs  |                      | Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques | 0,661 mg/m3 |
| Sodiumsilicate, pentahydrate | Consommateurs                | Oral(e)              | Long terme - effets systémiques                            | 0,74 mg/kg  |
|                              | Travailleurs                 | Inhalation           | Long terme - effets systémiques                            | 6,22 mg/m3  |
|                              | Consommateurs                | Inhalation           | Long terme - effets systémiques                            | 1,55 mg/m3  |
|                              | Travailleurs                 | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques                            | 1,49 mg/kg  |
|                              | Consommateurs                | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques                            | 0,74 mg/kg  |
| sodium carbonate             | Travailleurs                 | Inhalation           | Long terme - effets                                        | 10 mg/m3    |

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

|  |               |            |                      |         |
|--|---------------|------------|----------------------|---------|
|  |               |            | locaux               |         |
|  | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 5 mg/m3 |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance          | Compartiment de l'Environnement | Valeur      |
|------------------------------|---------------------------------|-------------|
| pentasodium triphosphate     | Eau douce                       | 0,005 mg/l  |
|                              | Eau de mer                      | 0,005 mg/l  |
|                              | Sédiment d'eau douce            | 0,19 mg/kg  |
| Sodiumsilicate, pentahydrate | Eau douce                       | 7,5 mg/l    |
|                              | Eau de mer                      | 1 mg/l      |
|                              | intermittent release            | 7,5 mg/l    |
|                              | STP                             | 1000 mg/l   |
| Citric acid, citric acid     | Eau douce                       | 0,44 mg/l   |
|                              | Eau de mer                      | 0,044 mg/l  |
|                              | STP                             | > 1000 mg/l |
|                              | Sédiment d'eau douce            | 34,6 mg/kg  |
|                              | Sédiment marin                  | 3,46 mg/kg  |
|                              | Sol                             | 33,1 mg/kg  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| État physique                         | : comprimé                      |
| Couleur                               | : blanc                         |
| Odeur                                 | : caractéristique               |
| Point de fusion/point de congélation  | : Donnée non disponible         |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible         |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible         |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible         |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible         |
| Point d'éclair                        | : n'a pas de point d'éclair     |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible         |
| Température de décomposition          | : Donnée non disponible         |
| pH                                    | : env. 11,5, 1 %<br>à 20 °C     |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible         |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible         |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                       |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible         |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible         |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible         |

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

Densité relative : Donnée non disponible  
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

#### Sodiumsilicate, pentahydrate

##### **10213-79-3:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.152 - 1.349 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

### acide citrique

#### 77-92-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### carbonate de sodium

#### 497-19-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.800 mg/kg

DL50 oral (Rat): 4.090 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.300 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 2 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Souris): 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

### troclosène sodique, dihydrate [2]

#### 51580-86-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.400 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

### carbonate de sodium

#### 497-19-8:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### acide citrique

#### 77-92-9:

Résultat : Irritation des yeux

##### carbonate de sodium

#### 497-19-8:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### acide citrique

#### 77-92-9:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### carbonate de sodium

#### 497-19-8:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules  
germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains  
organes cibles - exposition  
unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains  
organes cibles - exposition  
répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### acide citrique

#### 77-92-9:

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d  
  
Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Sodiumsilicate, pentahydrate**

##### **10213-79-3:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 210 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### **Citric acid, citric acid**

##### **77-92-9:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 440 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
  
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique  
  
CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
  
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l  
Durée d'exposition: 8 Tage  
Type de Test: Essai en statique  
  
Toxicité pour les microorganismes : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

Durée d'exposition: 16 h

### sodium carbonate

#### 497-19-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 200 - 227 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 200 - 227 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

### troclosene sodium, dihydrate

#### 51580-86-0:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,46 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,13 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,28 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### Composants:

#### Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 19 d  
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

Citric acid, citric acid

77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

Citric acid, citric acid

77-92-9:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).. N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets

Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 3262  
IMDG : 3262  
IATA : 3262

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.  
(métasilicate de disodium, Sodium metasilicate, pentahydrate)  
IMDG : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.  
(disodium metasilicate, Sodium metasilicate, pentahydrate)  
IATA : Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8  
IMDG : 8  
IATA : 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Code de classification : C6  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)  
IMDG  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
No EMS Numéro : F-A, S-B  
IATA  
(Cargo) : Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR  
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG  
Polluant marin : oui  
IATA  
Dangereux pour l'environnement : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

| 9b | Dangereux pour l'environnement | Quantité 1<br>200 t | Quantité 2<br>500 t |
|----|--------------------------------|---------------------|---------------------|
|----|--------------------------------|---------------------|---------------------|

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|    |                              |       |       |
|----|------------------------------|-------|-------|
| E2 | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | 200 t | 500 t |
|----|------------------------------|-------|-------|

Classe de contamination de l'eau : WGK 2  
Mise en danger significative de l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 23,1 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 15 - <30% phosphates, <5% agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                         |
|------|-------------------------------------------------------------------------|
| H290 | : Peut être corrosif pour les métaux.                                   |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion.                                             |
| H314 | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

|        |   |                                                                                         |
|--------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H318   | : | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H319   | : | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H335   | : | Peut irriter les voies respiratoires.                                                   |
| H400   | : | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410   | : | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH031 | : | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.                                           |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |   |                                                                      |
|-----------------|---|----------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : | Toxicité aiguë                                                       |
| Aquatic Acute   | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                 |
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique             |
| Eye Dam.        | : | Lésions oculaires graves                                             |
| Eye Irrit.      | : | Irritation oculaire                                                  |
| Met. Corr.      | : | Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                     |
| Skin Corr.      | : | Corrosion cutanée                                                    |
| STOT SE         | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|              |      |
|--------------|------|
| Met. Corr. 1 | H290 |
| Skin Corr. 1 | H314 |
| Eye Dam. 1   | H318 |
| STOT SE 3    | H335 |

#### Procédure de classification:

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| Méthode de calcul                                      |
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |

## ENERGY DISHTABS 4,8KG

WM 0715435

Numéro de commande: 0715435

Version 5.1

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 09.03.2026

Aquatic Chronic 2

H411

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000001520